

Arrêté relatif à la désignation des personnes compétentes et qualifiées du jury de concours

**POUR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE
ET PAR DELEGATION LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT RESSOURCES ET TRANSFORMATION DE L'ACTION
PUBLIQUE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 4231-3 ;
- VU le Code de la commande publique ;
- VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à l'élection de sa Présidente ;
- VU l'arrêté de délégation de la Présidente au Directeur général adjoint en charge des Ressources et de la Transformation de l'Action Publique en date du 7 juin 2022 ;
- VU la délibération du Conseil régional relative à la formation du jury de concours du 23 juillet 2021 ;
- VU l'arrêté de la Présidente du Conseil Régional en date du 9 décembre 2021 relatif à la désignation des membres du jury de concours d'architecture relatif à une mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un plateau technique transport et logistique et restructuration partielle du bâtiment F au lycée Les Bourdonnières à NANTES (44) ;

Considérant que le proviseur du lycée a été remplacé dans ses fonctions

ARRÊTE MODIFICATIF :

ARTICLE 1^{er}

Les membres désignés, par l'arrêté du 9 décembre 2021, pour le jury de concours d'architecture relatif à une mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un plateau technique transport et logistique et restructuration partielle du bâtiment F au lycée Les Bourdonnières à NANTES (44) en qualité de membres à qualification équivalente sont inchangés.

ARTICLE 2

Est désigné membre du jury de concours d'architecture relatif à une mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un plateau technique transport et logistique et restructuration partielle du bâtiment F au lycée Les Bourdonnières à NANTES (44) en qualité de personnalité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :

Avec voix délibérative :

M. Jean-Christophe TEMPLERAUD, proviseur du lycée ;

ARTICLE 3

Le Directeur général adjoint Ressources et Transformation de l'Action Publique de la Région des Pays de la Loire et le Payeur Régional sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Arrêté en un exemplaire original

**Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation,
Le Directeur général adjoint**



Signé numériquement
A : NANTES (44966), FR
Le : 01/07/2022 à 16:28:28
Région des Pays de la Loire
1 rue de la Loire
..... 44966
NANTES CEDEX 9
Jean-Pierre SABIO